

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Jean-Paul GODARD
Commissaire-Enquêteur



Objet de l'enquête : MODIFICATION N°2 PLU FONDETTES

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2017/46 en date du 11 avril 2017 de

M. le Maire de : VICE PRESIDENT DELEGUE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M GODARD Jean Paul qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 15 mai 2017 au 16 juin 2017

~~du lundi au vendredi~~ de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

les ~~jour la ville de Fondettes~~ de _____ à _____ et de _____ à _____

~~du lundi au vendredi~~ de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Siège de l'enquête : Mairie de Fondettes

Autres lieux de consultation du dossier : TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Fondettes - 35 rue E Guoin 37 230 FONDETTES ou EnquetePubliquePLU@fondettes.fr

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Fondettes 35 rue E Guoin 37 230 FONDETTES

www.fondettes.fr www.tours-metropole.fr

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 15 mai de 9h à 12h00 et de _____ à _____

les 1er juin de 14h30 à 17h30 et de _____ à _____

les 16 juin de 14h30 à 17h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

ENQUETE PUBLIQUE
du 15 mai au 16 juin 2017
MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE FONDETTES

En exécution de l'arrêté 2017/46 en date du 11/04/2017 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fondettes,
Je soussigné, Christian GATARD, Vice-Président délégué, ai ouvert ce jour le présent registre côté et paraphé, contenant 2 feuillets non mobiles, pour recevoir les observations du public du 15 mai au 16 juin 2017, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

A Tours le 15 MAI 2017



Christian Gatard

Lundi 15 mai 2017

Jean-Paul GODARD
Commissaire-Enquêteur

Proo. 12^h00. Permanence de Commissaire-Enquêteur

Mardi 16 Mai 2017

Mercredi 17 mai 2017.

Jeudi 18 Mai 2017

Vendredi 19 mai 2017

Lundi 22 Mai 2017.

Mardi 23 Mai 2017

Mercredi 24 Mai 2017

Vendredi 26 mai 2017

Lundi 29 mai 2017

Mardi 30 mai 2017

Mercredi 31 mai 2017

Jeudi 1^{er} Juin 2017

Jean-Paul GODARD
Commissaire-Enquêteur

14^h30 - 17^h30. Permanence CE

Vendredi 2 juin 2017

Mardi 6 juin 2017

Mercredi 7 juin 2017.

Jeudi 8 juin 2017

Vendredi 9 juin 2017

Lundi 12 juin 2017

Mardi 13 juin 2017

Mercredi 14 juin 2017

Jeudi 15 juin 2017

Vendredi 16 juin 2017

14^h30 - 17^h30 Permanence du C.F. Jean-Paul GODARD
Commissaire-Enquêteur

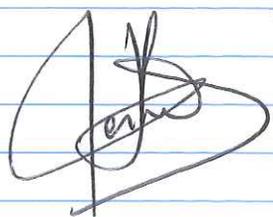
Serge MESKO 18 rue Jean Moulin 37230
Fondettes.

Observations sur la modification PLU numérique
Mixité sociale.
A propos de l'arouement de l'entité transports en commun.
~~Recevable pour la~~ Un plan de
deplacements est evolutive et peut être propose
dans une révision de PDU, d'autant plus
que pour les Grands Champs la piscine ouverte
en 2019 appellera des besoins en transports collectifs
externe et a usage interne pour les fondettes.

La réduction du seuil de déclenchement de 7 à 4 dans le nouveau périmètre devrait n'avoir peu d'impact quantitatif car cible un des "petites opérations".

La réalisation de 20% de logements sociaux ne sera possible que par une révision en ouvrant à l'urbanisation des zones AU dont certaines sont proches du réseau viaire actuel.

En effet la tendance 2002/2015 montrée dans le document ne devrait augmenter le pourcentage de que de 2 ou 3% en 10 ans.



Question à la municipalité : quelle est la raison de réserver une parcelle bâtie en remplacement d'une parcelle non bâtie ?

Monsieur Jean-Paul GODARD
Commissaire Enquêteur
Mairie de Fondettes
35 rue Eugène Gouin
BP60018
37230 FONDETTES

J-P Archambault
17 voie romaine
37230 Fondettes
Tél : 02 47 49 97 02

Objet: Demande de modification du POS

Fondettes le 13 juin 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens vers vous dans la cadre de l'enquête sur la modification du PLU de la Commune de FONDETTES.

Je souhaite installer un abri de jardin sur ma parcelle de terrain jouxtant ma maison.

Ma parcelle sur laquelle est implantée ma maison au lieu dit au Haut Martigny/ les Perruches de Vallières est en zone Uba N° YA 185 et ma deuxième parcelle située à l'aplomb du pignon EST de ma maison dans une autre zone Ap N° YA38.

Lors de la précédente enquête en 2013, un refus de modifier ma parcelle a été prononcé sur le point suivant : [la parcelle YA38 est située dans le parc agricole en rebord de coteau, en belvédère sur la Loire. Ce sont des espaces fragiles face à la pression urbaine qui doivent être protégés et préservés « \(extrait du PADI\) soutenir le dynamisme de l'activité économique dans ses différentes composantes, favoriser la présence d'une activité agricole aux portes de la ville »](#) Cette parcelle se situe en second rang vis à vis de l'urbanisation actuelle et fait partie intégrante du parc. Il semble peu probable de pouvoir donner une suite favorable à cette demande.

Je vous adresse ci-joint les plans de situation et de masse des terrains ainsi qu'une photo afin que vous puissiez apprécier la situation. Vous pouvez constater que cette argument est loin de la réalité. Ma parcelle est enclavée entre ma maison et une parcelle construite (hangar), clôturée par une haie de sapin. Elle est inexploitable au niveau agricole.

Je vous demande de bien vouloir intervenir pour que ces deux parcelles m'appartenant soient rattachées dans la même zone (Uba). Pour que je puisse installer un abri de jardin

Dans l'attente de vous lire et en espérant une réponse favorable,

Veillez agréer, Monsieur, mes plus sincères salutations.

J-P ARCHAMBAULT

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Boîte de réception - mail Oran... x Google Maps : cartes x +

www.geo-trotter.com/google-maps-carte.php?q=fondettes&image.x=4&image.y=4#

Rechercher

Plan Satellite

Envoyer à un ami Imprimer Envoyer à Geo-Trotter

Parcelles de Mr et Mme Archambault

Retour à l'accueil
Ajouter aux favoris
Recommander ce site

Geo-trotter.net n'est pas affilié à Google.

Google Maps : cartes - Mozilla Firefox

démarrer Google Maps : cartes ... abri jardin 17:26

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Boîte de réception - mail Oran... x 37230 Fondettes, France - G... x +

www.geo-trotter.com/carte.php?lat=47.39144659992877&lng=0.61423606425524918z

Rechercher

Voir sur Google Earth

Accueil
Google Earth insolite
Jouer à des jeux
Météo en temps réel

Geo-Trotter is not Google.

Satellite

Voie romaine fondettes 37230

Google 37230 Fondettes, France

démarrer win2k_xp abri jardin 37230 Fondettes, Fr... Vue aérienne - Micros... 16:49